

Relations Suisse-UE: qu'est-ce qu'un «bon accord»?

OPINION

En mars, le Conseil fédéral a adopté le mandat de négociation pour un paquet d'accords bilatéraux d'accès au marché et de coopération avec l'UE. Si ce mandat a donné lieu à de nombreux commentaires, voire de critiques, de certains milieux politiques, ce qui est certain est qu'il offre de bien meilleures perspectives de succès que l'idée d'un accord dit «institutionnel», enterré le 26 mai 2021. Les négociations de ces bilatérales III progressent de manière encourageante. On ne connaît certes pas la teneur des futurs accords, mais il faut se préparer à l'annonce de leur conclusion.

Le moment venu, il conviendra de se poser les bonnes questions. Plutôt que de se précipiter sur des intérêts particuliers, sur certains avantages et inconvénients ici ou là, il faudra d'abord et surtout avoir une vision globale pour la Suisse et savoir quelle Suisse nous voulons pour les prochaines décennies. Voulons-nous une Suisse qui coopère plus étroitement avec l'UE et qui est en phase avec elle, ou une Suisse de plus

en plus déconnectée de l'UE? De même que les bilatérales I et II, cet accord tracera la trajectoire de nos relations avec l'UE à long terme.

Que de critiques n'a-t-on pas entendues lors de la conclusion des bilatérales I et II! Après leur entrée en vigueur, ces critiques furent promptement démenties et oubliées. La Suisse et les Suisses méritent de s'épargner le même brouhaha médiatique dans le débat qui suivra la conclusion des bilatérales III. Les bilatérales I et II ont apporté beaucoup, malgré les critiques qui avaient été élevées sur des aspects particuliers. Elles ont contribué au dynamisme de notre économie et par ce biais à l'emploi. Les mesures d'accompagnement ont démontré toute leur pertinence et leur efficacité.

L'histoire se répète, dit-on souvent. Il conviendra de considérer le nouveau paquet non seulement dans son ensemble, mais aussi dans une vision à long terme, et de garder à l'esprit qu'il n'y a jamais de paquet sans certains aspects qui peuvent décevoir.



CHRISTIAN PAULETTO
CONSEILLER À LA PRÉSIDENTE,
LE CENTRE, GENÈVE

Un résultat de négociation de cette ampleur qui soit parfait, ça n'a jamais existé et ça n'existera jamais

Tout résultat de négociation comporte inévitablement des déficiences, voire, parfois, des inconvénients. Imaginez quel serait l'état des relations internationales si l'on avait dû rejeter tous les accords quelque peu déficients ou pas absolument parfaits. Il faut savoir passer outre les carences ponctuelles et considérer l'ensemble. L'essentiel est que les déficiences, inévitables, n'excèdent pas le seuil tolérable. Au vu des résultats des bilatérales I et II, on peut espérer que ce sera le cas avec les bilatérales III.

Ni les bilatérales I ni les bilatérales II n'étaient des accords parfaits. Toutefois, en tant que paquets, elles étaient équilibrées par rapport aux attentes de chaque partie, et cela a suffi pour qu'elles tiennent leurs promesses et portent leurs fruits. En tout état de cause, c'était le maximum qu'il était raisonnable d'espérer obtenir.

Un résultat de négociation de cette ampleur qui soit parfait, ça n'a jamais existé et ça n'existera jamais. S'il en existait un, qu'on le cite! En musique,

il y a des accords parfaits, ou en grammaire, mais pas en négociation. Dès lors, il faut chercher le bon équilibre entre les droits, les obligations et les nécessaires garde-fous, au regard des intérêts des deux parties.

Le critère principal d'un bon accord est donc l'équilibre. Il faut aussi que le mandat ait été rempli et qu'il n'y ait plus de perspectives réalistes de mieux atteindre ses objectifs. Même si cela va de soi, un accord doit être tel qu'il rencontre l'assentiment du peuple, ultime instance décisionnelle de notre régime de démocratie directe.

Les Suisses souhaitent une relation stable, prévisible et aussi harmonieuse que possible avec l'UE. Sans accords, cela est impossible. C'est cela qu'ils attendent du monde politique, et la priorité doit être de répondre à cette attente. Les bilatérales I et II ont été négociées il y a plus de vingt-cinq ans et ne suffiront plus à relever les défis actuels et futurs. Un nouveau paquet est nécessaire. Le plus tôt sera le mieux. ■